

Procédure d'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives*

	Cadre d'intervention	Intervenants bénéficiant de la réputation d'agrément	Intervenants devant faire une demande expresse d'agrément avec critères d'honorabilité	
AVEC CONVENTION	PROFESSIONNELS REMUNERES	Fonction publique territoriale (statut) <i>Les éducateurs territoriaux des APS (ETAPS)</i> <i>Les conseillers territoriaux des APS (CTAPS)</i> Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité pour l'activité concernée <i>(BEES, BPJEPS, DEJEPS, attestation stagiaire, licence STAPS, DEUST, DEUG, certains CQP...)</i>	Fonction publique territoriale <i>Les fonctionnaires dont le statut ne prévoit pas l'encadrement d'une APS (Opérateur OTAPS et carte professionnelle)</i> <i>Les fonctionnaires dans une autre filière (animation, administrative, technique) avec qualification (titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité)</i> Agents publics non titulaires non enseignants avec qualification <i>(CDD et titulaire d'une carte professionnelle)</i>	
	AGREMENT VERIFICATION ET VALIDITE	Pour les ETAPS titulaires \implies arrêté de nomination Pour les éducateurs sportifs \implies validité de la carte professionnelle <i>http://eapublic.sports.gouv.fr/carteProRecherche/recherche</i>	Compétences et honorabilité (FIJAISV) <i>Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes</i>  Agrément de l'IA-DASEN	
		Pour les éducateurs territoriaux titulaires \implies <i>durée de sa mission</i> Pour les éducateurs sportifs avec carte professionnelle \implies <i>5 ans pour les activités mentionnées</i> Attestation stagiaire \implies <i>1 an</i> Pour les MNS, date du CAEP MNS \implies <i>(validité 5 ans)</i>	Validité \implies <i>1 an</i>	
SANS CONVENTION	BENEVOLES	Les intervenants bénéficiant d'une réputation d'agrément pour l'activité concernée \implies <i>titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité</i>	Parents \implies test de compétence <i>(vélo, patinoire, natation, gymnastique)</i> BNSSA (surveillance) Brevet fédéral CQP délivrée par une fédération sportive	
	AGREMENT VERIFICATION VALIDITE	Compétences et honorabilité (FIJAISV)  Agrément de l'IA-DASEN		
		Pour les éducateurs sportifs bénévoles avec carte professionnelle : \implies <i>5 ans et pour les activités mentionnées</i>	Validité \implies <i>1 an</i>	
RETRAIT D'AGREMENT IA-DASEN	L'IA-DASEN <u>retire l'agrément</u> si l'intervenant ne répond plus : \implies aux critères de compétences et d'honorabilité \implies si usage de la violence physique comme verbale \implies si dysfonctionnement sans gravité, possibilité d'interrompre la collaboration sans retrait d'agrément			

*(HORS APSA « NON FEDERALES », exemples : danse de création, danses traditionnelles, cirque, etc.)